

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Publié le **26 JUIN 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_066

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET
CONVENTION LOCALE
D'APPLICATION DU
CONTRAT DE VILLE
MÉTROPOLITAIN 2024-
2030

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...26 JUIN 2024.....

Identifiant de l'Acte :

..069-216300340-20240624 - D2024_066-DE

Rapport de : Fabien MANINI

Par délibération séparée, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030.

La Convention Locale d'Application (CLA) pour la Ville de Caluire et Cuire est intrinsèquement liée au Contrat de Ville Métropolitain en ce qu'elle constitue la déclinaison concrète du cadre métropolitain, adaptée aux besoins et aux particularités du territoire.

En effet, le nouveau Contrat de Ville Métropolitain renouvelle les engagements en faveur des quartiers vulnérables de la Métropole de Lyon, notamment par la mise en place des QPM (Quartiers Populaires Métropolitains) pour pallier la disparition des QVA (Quartiers en Veille Active). Élaboré avec la participation active d'associations, d'habitants et d'acteurs locaux, le contrat résulte de concertations citoyennes et des Assises des quartiers populaires organisées en 2023. Les Conventions Locales d'Application (CLA), renouvelées également à cette occasion, permettent de déployer, à l'échelle de chaque commune de la métropole, des actions en faveur des quartiers politique de la Ville (QPV) ou Quartiers populaires métropolitains (QPM) dans le cadre de ce contrat et avec l'appui de la Métropole.

À l'échelle de Caluire et Cuire, le diagnostic de l'Agence d'urbanisme de Lyon de 2023 révèle que malgré les politiques publiques menées – essentiellement par la Ville, en raison du retrait de l'appui et des financements de l'État depuis 2015 – les trois quartiers en veille active (QVA) de la commune présentent encore des difficultés. Pour rappel il s'agit de quartiers délimités dans les secteurs de Montessuy, Cuire le bas et Saint-Clair. Ces quartiers souffrent d'inégalités en matière d'emploi, de formation, d'accès aux droits. Néanmoins, leur jeunesse, leur dynamisme associatif, et leur position avantageuse dans la ville offrent des opportunités.

Le cadre du Contrat de Ville Métropolitain permet à la Ville de Caluire et Cuire de définir son projet de territoire et ses priorités d'intervention dans sa CLA, sur la période de 2024 à 2030.

Dans cette perspective, la Ville a déterminé six axes prioritaires d'intervention :

- Renforcer le lien social et les solidarités
- La tranquillité publique au sein des quartiers
- Prévention et insertion sociale
- Développer l'emploi au sein des quartiers et favoriser l'insertion professionnelle
- Améliorer le cadre de vie des quartiers
- Éducation et accompagnement à la parentalité

La simultanéité de l'élaboration du contrat métropolitain et de la CLA permet d'harmoniser les deux niveaux d'engagements nécessaires, à savoir les stratégies publiques à l'échelle métropolitaine et les projets de territoires locaux. La Métropole de Lyon est également appelée à signer la CLA. L'animation territoriale et sa mise en œuvre reposent sur les équipes projets de la politique de la ville, co-mandatées par la Métropole de Lyon et la municipalité. Pour mémoire, la Métropole de Lyon délibère, chaque année, sur les conditions de financement de ces équipes projets.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la Convention Locale d'Application entre la Ville de Caluire et Cuire et la Métropole de Lyon, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER la signature par Monsieur le Maire de ladite convention et de tous les documents y afférant ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUIN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE

Table des matières

I - Éléments de contexte.....	2
1 - Présentation générale du territoire.....	2
2 - Le contexte métropolitain.....	3
3 - Le contexte de la Ville de Caluire et Cuire.....	3
a) Situation géographique.....	3
b) Situation démographique.....	4
c) Situation socio-économique et emploi.....	5
d) Situation de l'habitat.....	8
II - Portrait des quartiers en veille active.....	8
1 - Montessuy.....	9
Contexte : un quartier en veille active qui se fragilise.....	9
Revenus médians du quartier Montessuy.....	10
Situation dans le quartier de Montessuy.....	11
2 - Saint-Clair.....	13
Contexte : une concentration de difficultés et de populations fragiles malgré un investissement massif de la Ville.....	13
Revenus médians du quartier Saint-Clair.....	15
Situation dans le quartier de Saint Clair.....	15
3 - Cuire-le-Bas.....	17
Revenus médians du quartier de Cuire le bas.....	19
Situation dans le quartier de Cuire le bas.....	19
III - Priorités et actions menées en faveur des quartiers relevant du champ de la politique de la Ville.....	20
Une Ville sûre :.....	20
Une ville bien gérée :.....	21
Une ville solidaire.....	21
Une ville citoyenne.....	21
Une ville attractive.....	21
Une ville durable.....	21
1 - Axe n°1 - Renforcer le lien social et les solidarités.....	22
Objectifs :.....	22
Actions :.....	22
2 - Axe n° 2 - La tranquillité publique au sein des quartiers.....	23

Objectifs :	23
Actions :	24
3 - Axe n°3 - Prévention et insertion sociale : lutter contre le décrochage scolaire et le phénomène des « jeunes invisibles »	24
Objectifs :	24
Actions :	24
4 - Axe n°4 – Développer l'emploi au sein des quartiers et favoriser l'insertion professionnelle de leurs habitants.....	25
Objectifs :	25
Actions :	25
5 - Axe n°5 – Améliorer le cadre de vie des quartiers : un environnement sain et un urbanisme tempéré et raisonné.....	26
La transformation du quartier Montessuy.....	27
Agir pour ma santé dans mon quartier.....	27
6 - Axe n°6 - Éducation et accompagnement à la parentalité : prévenir et lutter contre les inégalités.....	28
Objectifs :	28
Actions :	28
IV - Modalités de mise en œuvre.....	30
1 - Gouvernance et pilotage opérationnel par la Ville.....	30
Équipe projets.....	30
Le chargé de mission Développement Partenarial Territorial.....	31
Le comité technique.....	31
Le comité de suivi.....	31
2 - Travail partenarial.....	31
Objectifs.....	31
3 - Une approche globale par quartier.....	32
Mission Saint-Clair.....	32
Mission Montessuy.....	33

I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1 - Présentation générale du territoire

Le territoire de la Métropole de Lyon, composé de 58 communes avec près de 1,4 million d'habitants, affiche un taux de croissance annuel d'environ 0,9%. La croissance actuelle est récente, amorcée dans les années 1990, et s'est intensifiée dans les années 2010. Les fluctuations démographiques mettent en évidence un rôle de "hub résidentiel" joué par la métropole, attirant des flux de population des autres régions de France.

Sur le plan économique, la métropole présente un tissu d'activités diversifié, avec près de 650 000 emplois en 2022, enregistrant une croissance de 15% entre 2010 et 2020. Le secteur tertiaire prédomine, représentant 40% des emplois, tandis que le secteur industriel occupe 13%.

Le développement de fonctions métropolitaines et l'évolution vers une économie présentielle contribuent à cette croissance.

2 - Le contexte métropolitain

Ces évolutions génèrent des disparités sociales et spatiales, avec une concentration des emplois qualifiés au centre, entraînant une hausse des prix de l'immobilier et une perte de diversité des emplois. Les quartiers de la politique de la ville jouent un rôle particulier dans ces dynamiques, accueillant 20% de la population métropolitaine, avec une mobilité résidentielle moindre.

La géographie des revenus révèle une distinction Est-Ouest héritée de l'histoire industrielle, mais cette dichotomie laisse place à une ségrégation sociale plus complexe à différentes échelles. La gentrification dans certains quartiers historiquement populaires contribue à une perte de diversité sociale.

La question de la solidarité est au cœur des préoccupations métropolitaines, avec une volonté de rééquilibrage de la production de logements sociaux. Les politiques publiques visent également à favoriser la diversité sociale à travers l'aménagement des espaces publics, le transport et les équipements.

Enfin, les défis environnementaux, économiques et sociaux imposent une approche multidimensionnelle de la relation entre les quartiers et la métropole. Les quartiers défavorisés sont particulièrement touchés par les problématiques environnementales, soulignant l'importance de garantir une diversité sociale pour assurer le fonctionnement équilibré de la métropole.

3 - Le contexte de la Ville de Caluire et Cuire

a) Situation géographique

Caluire et Cuire est une commune qui se situe au Nord de Lyon, entre Saône et Rhône. Elle appartient au territoire de la Métropole de Lyon. La commune est limitrophe de Lyon, de Villeurbanne, de Rillieux-la-Pape, de Fontaines-sur-Saône et des Monts d'Or. Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée à proximité des pôles de développement économique et d'activités que sont Lyon et Villeurbanne.

S'étendant sur une surface de 10,5 km², la ville est densément peuplée avec plus de 4000 habitants par km² – chiffre néanmoins inférieur à la densité de Lyon. La commune de Caluire et Cuire est composée de huit quartiers : Le Vernay, Vassieux, Le Bourg, Montessuy, Saint-Clair, Cuire-Le-Bas, Cuire-Le-Haut et Bissardon. Une part importante des commerces et des services – dont les services publics – sont concentrés sur le plateau de la commune, dans le Bourg. Trois quartiers de la commune sont classés en quartiers populaires métropolitains : c'est le cas de Saint-Clair, Cuire-Le-Bas et Montessuy.

La territoire de la commune est marqué par des contraintes géographiques importantes. En effet, la ville se caractérise par de fortes pentes et par un certain enclavement de plusieurs quartiers par rapport au plateau de la commune.

b) Situation démographique

La commune de Caluire et Cuire était peuplée de **43 187 habitants** en 2017. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2012. Cette légère augmentation de la population est liée à son **solde naturel** et non à son solde migratoire, ce qui signifie que la dynamique démographique n'est pas due à l'installation de nouveaux ménages. L'augmentation de la population se concentre dans certains quartiers comme Le Bourg ou Cuire-Le-Haut quand Cuire-Le-Bas et Montessuy-Est voient leur population diminuer.

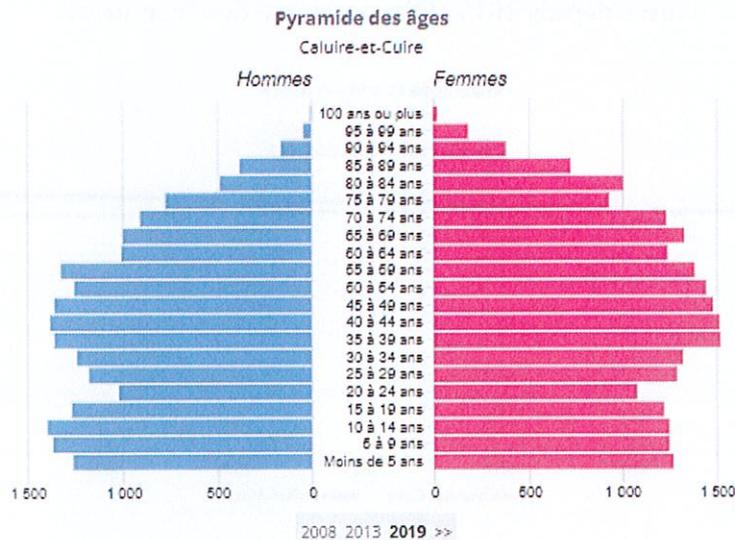
La ville se caractérise par une **proportion très importante de seniors**. Selon l'INSEE, parmi la population caluirarde en 2019 :

- 6 725 personnes sont âgées de 60 à 74 ans, ce qui représente 15,5 % de la population de la commune,
- 5 117 personnes sont âgées de 75 ans et plus, ce qui représente 11,8 % de la population de la commune.

Les 60-74 ans représentent 15,5 % de la population caluirarde en 2017 alors qu'ils ne représentent que 12,8 % de la population de la Métropole – toutefois, les 60-74 ans sont encore plus fortement représentés en France métropolitaine où ils comptent pour 16,3 % de la population. Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 11,8 % de la population de Caluire et Cuire quand ils représentent 8,1 % de la population de la Métropole et 9,4 % de la population en France métropolitaine. Plusieurs quartiers concentrent une forte proportion de seniors : c'est notamment le cas de Montessuy, Magnolles Pasteur et Jean Moulin-de Gaulle.

Le graphique 1 indique la répartition par sexe et tranches d'âges de la population de Caluire et Cuire.

Graphique n°1 : Pyramide des âges de Caluire et Cuire (INSEE)



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

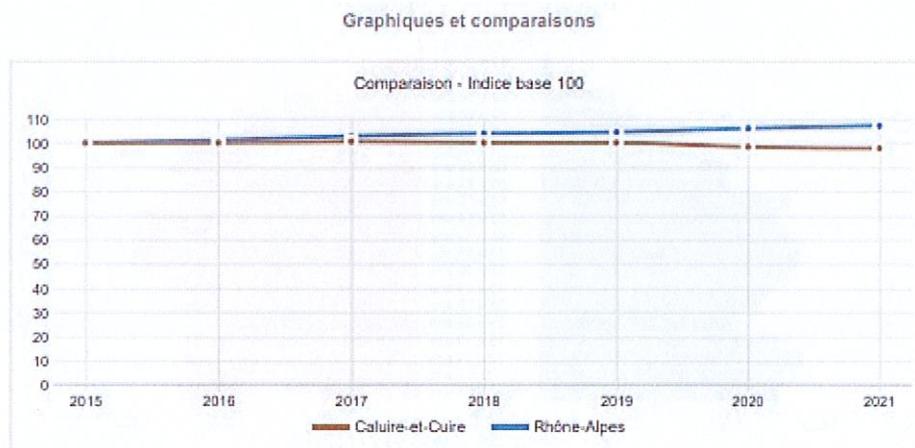
Cependant, la tendance démographique est au rajeunissement de la population. En effet, l'augmentation de la part de la population âgée de moins de 20 ans a été plus forte à Caluire entre 2012 et 2017 (augmentation de 1,8%) que sur le territoire de la Métropole (+1%) et que dans l'ensemble de la France métropolitaine (+0,2%). Dans le même temps, la ville de Caluire et Cuire a connu, entre 2012 et 2017, une baisse annuelle de la part de sa population âgée de 60-74 ans (-0,7%) et des personnes âgées de 75 ans et plus (-0,4%) alors que la Métropole de Lyon et la France métropolitaine ont connu une augmentation de la part de ces populations.

Selon l'INSEE, l'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé et plus il est favorable aux personnes âgées. En 2012, l'indice de vieillissement à Caluire et Cuire était de 97,7. En 2017, il passe à 89,6.

c) Situation socio-économique et emploi

La commune de Caluire et Cuire compte 9087 retraités du régime général parmi ses habitants. Il y a 69,35 % de retraités de tous régimes par rapport à la population de plus de 55 ans dans la ville en 2017. Le graphique 2 indique l'évolution du nombre de retraités du régime général sur la commune depuis 2015, et démontre une légère baisse depuis 2019.

Graphique n°2 : Evolution du nombre de retraités de l'inter-régime à Caluire et Cuire depuis 2015 (Observatoire des fragilités)



La population de la commune se caractérise par un niveau de vie globalement élevé. Les CSP les plus représentées sur le territoire de la commune sont, après les retraités, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires. En 2017, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 16,1 % de la population contre 14,4 % dans la Métropole et 9,5 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. En 2017, le revenu annuel médian des ménages à Caluire (25 580 euros) est supérieur à celui de la Métropole (22 480 euros) et de la France métropolitaine (21 730 euros).

Le taux de pauvreté atteint 10 % à Caluire mais les quartiers de Saint-Clair, Montessuy et Cuire-Le-Bas connaissent une plus forte précarité. Le taux de pauvreté est différent selon les tranches d'âges (cf. encadré infra).

Encadré - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020 dans la commune de Caluire et Cuire :

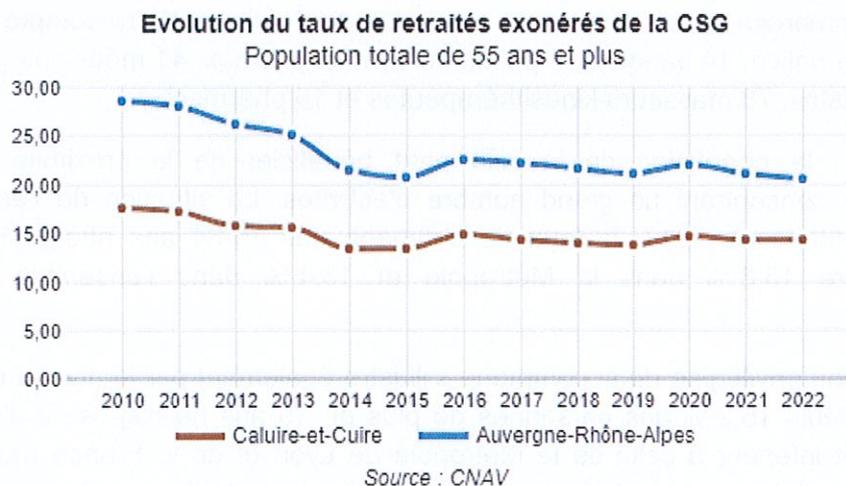
- 50-59 : 10 %
- 60-74 : 7 %
- 75 et plus : 5 %

Source : INSEE

Le niveau de vie des seniors est également plus élevé à Caluire et Cuire. Le revenu annuel médian des 60-74 ans de la commune atteint 28 720 euros en 2017 alors qu'il est de 24 770 euros dans la Métropole et de 23 230 euros en France métropolitaine.

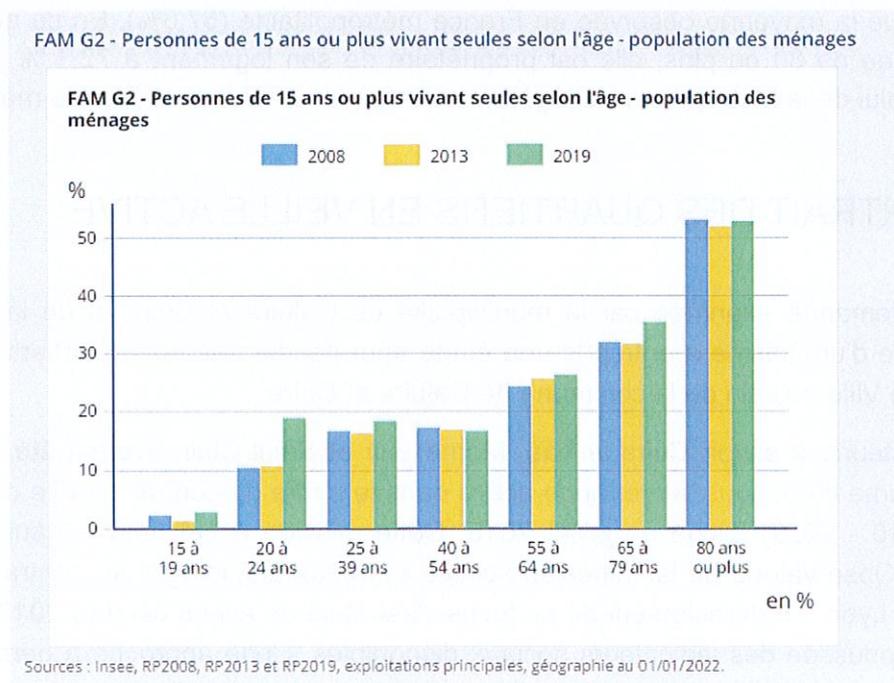
À Caluire et Cuire, le taux de retraités exonérés de la CSG est de 14,32 % en 2022 pour 20,58 % en Auvergne-Rhône-Alpes (Observatoire des fragilités, CNAV), et le nombre de retraités du régime général exonérés de la CSG est 1 311. (Observatoire des fragilités, CNAV). Le graphique 3 indique que ce taux a diminué depuis 2010.

Graphique 3 : évolution du taux de retraités exonérés de la CSG à Caluire et Cuire (Observatoire des fragilités)



Selon l'INSEE, en 2019 à Caluire et Cuire, 52,8 % de la population âgée de 80 ans ou plus vit seule. Ce chiffre semble relativement stagner depuis 2008, où le taux était de 53 %, et 2013, où le taux était de 51,8 % (voir graphique 4). La plus forte densité de personnes âgées vivant seules se concentre dans seulement deux quartiers au Sud-Ouest de la commune, soit Pierre-Brunier et Coste-Nord.

Graphique 4 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge à Caluire et Cuire (INSEE)



Selon l'Observatoire des fragilités, 4 201 retraités de plus de 55 ans sont à risque de fragilité sociale du régime général en 2022 à Caluire et Cuire.

L'économie de la commune est essentiellement tertiaire et se caractérise par une forte présence de commerces et de services : la commune de Caluire et Cuire compte 42 commerces alimentaires, une police, 14 banques, 4 points de contact postaux, 41 médecins généralistes, 33 chirurgiens-dentistes, 78 masseurs-kinésithérapeutes et 15 pharmacies

En outre, la population de la ville peut bénéficier de la proximité avec Lyon et Villeurbanne qui concentrent un grand nombre d'activités. La situation de l'emploi est plutôt privilégiée à Caluire : en 2017, le taux de chômage des 15-64 ans atteignait 10,3 % de la population contre 13,8 % dans la Métropole et 13,4 % dans l'ensemble de la France métropolitaine.

La situation privilégiée de la commune s'illustre également par le niveau de formation de sa population. Seuls 15,2 % des personnes de plus de 15 ans ne disposent d'aucun diplôme, chiffre largement inférieur à celui de la Métropole de Lyon et de la France métropolitaine. La commune se caractérise en parallèle par une proportion importante de personnes disposant du niveau BAC+4 et BAC+5.

d) Situation de l'habitat

La commune de Caluire est une commune résidentielle et majoritairement composée d'appartements. L'immense majorité des logements sont des résidences principales et, en 2017, 84,2 % des logements sont des appartements – soit une proportion plus élevée que dans la Métropole (81,5%) et que dans le reste de la France métropolitaine (43,6%).

La majorité des habitants de Caluire est propriétaire de son logement (55,2%), ce qui représente une proportion plus forte que dans le reste de la Métropole (42,7%) mais légèrement moins forte que la moyenne observée en France métropolitaine (57,6%). En ce qui concerne la population âgée de 80 ou plus, elle est propriétaire de son logement à 72,1 % (soit un chiffre supérieur à celui de la Métropole mais légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine).

II - PORTRAIT DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

À la demande exprimée par la municipalité de Caluire et Cuire et de la Métropole de Lyon, l'Agence d'urbanisme a entrepris une étude approfondie des trois quartiers relevant de la politique de la Ville au sein de la commune de Caluire et Cuire.

Ces trois secteurs, à savoir Cuire le bas, Montessuy et Saint-Clair, avaient été préalablement identifiés comme étant sous surveillance active dans le cadre du contrat de ville de la Métropole de Lyon (2015 - 2020), signé en juillet 2015. Cette mission a été menée dans le cadre des activités de l'Observatoire de la Cohésion sociale et territoriale, intégré au contrat de ville de la Métropole de Lyon. Le déroulement de ce focus s'est étalé de avril à octobre 2017 et repose sur une analyse poussée des indicateurs sociaux disponibles. Cette approche a permis de brosser un portrait détaillé des résidents de ces quartiers, couvrant divers aspects tels que la

démographie, les niveaux de revenus, le taux de chômage, la mobilité résidentielle, les caractéristiques du parc de logements, etc. Les données nécessaires à cette étude ont été fournies par des organismes tels que l'Insee, la Dreal et Pôle Emploi. L'Agence d'urbanisme a élaboré des fiches statistiques dédiées à chaque quartier, les comparant ensuite aux données globales de la commune ainsi qu'à celles de la Métropole de Lyon.

La ville de Caluire et Cuire présente une répartition particulière du parc locatif social, concentré à 48% dans les quartiers de Cuire le bas, Montessuy, et Saint-Clair. En 2018, ces quartiers abritaient près de 6 700 habitants, représentant ainsi 15% de la population totale de la ville.

La répartition des logements sociaux varie entre les quartiers, avec Montessuy affichant la plus forte concentration (87%), suivie de Cuire le bas (55%) et Saint-Clair (32%). Une diversité de logements est observée, notamment avec un logement locatif social diffus dans le parc privé ancien à Saint-Clair.

En 2021, le taux de logements sociaux totalisant 1 713 logements sociaux sur l'ensemble de des quartiers en veille active. La part des foyers allocataires à bas revenus est supérieur à 40 % et Le taux de chômage est proche des 60 %

Les quartiers spécifiques présentent des situations variées. À La Rochette, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri accompagne 24 familles en grande difficulté vers un logement autonome. Le quartier de Montessuy enregistre une hausse de la précarité avec une hausse de foyers à bas revenus entre 2018 et 2020 (14%).

1 - Montessuy

Contexte : un quartier en veille active qui se fragilise.

Le quartier de Montessuy, à l'échelle de l'IRIS Pasteur, est l'un des trois territoires en veille active de la commune de Caluire dont la population s'élève à 2 333 habitants. Le quartier est en renouvellement urbain avec l'arrivée de nouvelles familles et des enjeux identifiés en termes de mixité sociale. Les centres sociaux et culturels sont implantés sur le quartier depuis 1971.

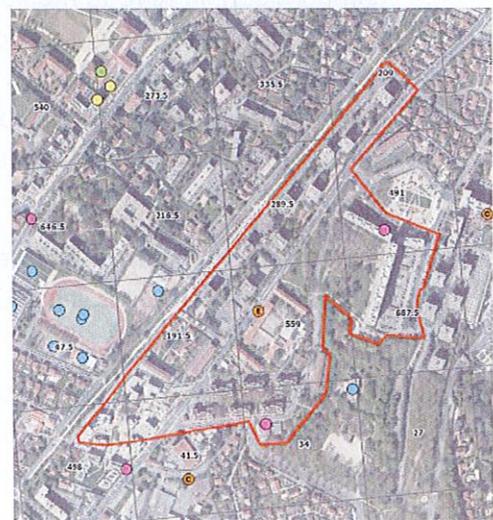
Chiffres clefs

Démographie	Montessuy
Estimation de la population 2017 (non consolidée)*	>1000 habitants
Personnes couvertes par au moins une prestation Cat 2021	1 527
Logements sociaux 2021	
Logements sociaux	860
% du quartier dans la commune	23%
Taux de mobilité dans le parc social	4,4%
Demandeurs d'emploi 2020	
Demandeurs d'emploi cat. ABC	235
% du quartier dans la commune	7%

Sources : Insee-Filosofi 2017 (ou Insee-RP 2019); Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2020, DREAL-RPLS au 01/01/2021 (géolocalisation Agence d'urbanisme)

Mise à jour : 12 juin 2024

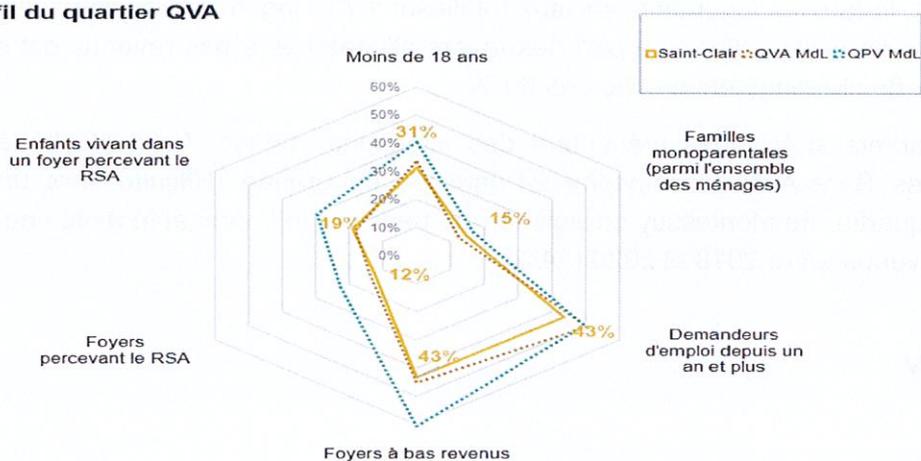
Périmètre du quartier QVA



*Estimation de la population en QVA à partir des données carroyées (Insee-Filosofi2017), sauf pour les QVA Montessuy, Saint Clair, Saint Fons - Centre et Verdun-Suchet, estimation à partir des données à l'iris (Insee-RP2019). Cf. Note méthodologique p.8

Revenus médians du quartier Montessuy

Profil du quartier QVA



Depuis la loi Lamy du 21 février 2014, l'identification des quartiers prioritaires se fait sur le fondement d'un critère unique : le revenu par habitant.

- Ainsi, les revenus médians les moins élevés du territoire sont enregistrés dans le quartier de Montessuy (Iris Pasteur) : **1488 euros par et par unité de consommation** (par comparaison, le revenu médian est de 2 133 € par mois sur la commune). Le taux de pauvreté varie du simple au double entre les iris accueillant les populations les plus favorisées et ceux abritant les QVA. A l'instar du quartier de Saint Clair, la moyenne du revenu médian est rehaussé puisque le calcul se base l'IRIS pasteur qui prend en compte les résidences plus aisés au sud.
- Montessuy enregistre un taux de 45 % de part de foyers à bas revenus en 2020, **soit une hausse de 14 % entre 2018 et 2020** Caf du Rhône) et un positionnement au-dessus de la moyenne métropolitaine (42%).

Situation dans le quartier de Montessuy

- L'**indice de sensibilité** est un indicateur de suivi des quartiers qui permet de repérer les

quartiers qui concentrent le plus de difficultés socio-économiques. Calculé à l'échelle de l'Iris, il synthétise des données sur les revenus, le chômage, la formation, et la précarité des familles. Sur Montessuy, cet indice atteint **167** et enregistre une **hausse importante de 15 %**, signe d'une situation préoccupante et qui le place parmi les taux les plus élevés de l'ensemble des QVA de la métropole (**3ème sur 46 iris recensés**)

D'autres éléments permettent de compléter l'analyse du quartier par une approche qualitative :

- Emploi / insertion :

- Le poste de de conseillère de proximité de la Mission locale créée dans le cadre du projet PIC s'est arrêté en septembre 2021 faute de financement.
- **Le taux de chômage** est de 10,3 % sur la la commune mais se situe **entre 13 et 16 %** dans le quartier de Montessuy, ce qui nécessite un accompagnement accru en matière d'insertion socioprofessionnelle.

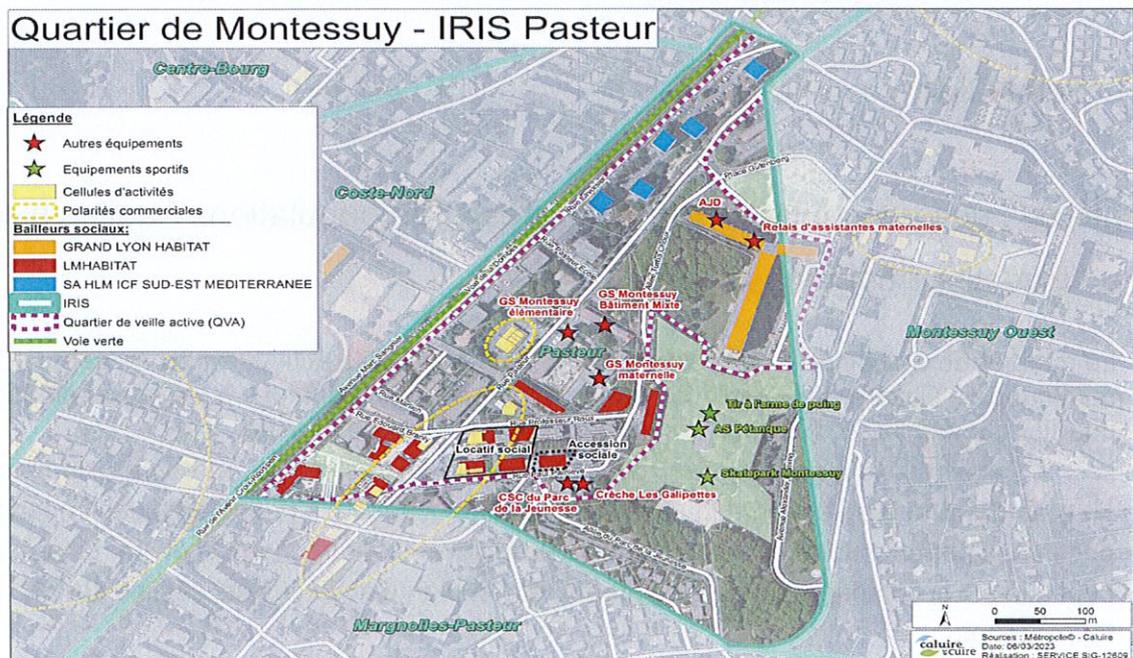
Il est constaté une présence importante d'employés et d'ouvriers avec des contrats précaires.

- Pauvreté / précarité :

Le quartier concentre le taux le plus élevé sur la commune de familles monoparentales : plus de **30%**. Le taux de pauvreté est de **24,2 % (INSEE)**.

- Logement

En 2017, la plus forte concentration des résidences secondaires HLM se situaient à Montessuy, 25 % (données ABS). Donnés à réactualiser avec le renouvellement urbain sur ce secteur.



- Sécurité / Tranquillité publique :

Les statistiques du quartier de Montessuy sont les suivantes :

- Les interventions pour perturbateurs sont passées de 11 en 2019 à 31 en 2022 ;
- Les interventions pour délits routiers ou dégradations sont passées de 1 en 2019 à 12 en 2022 ;
- Les interventions pour assistances aux personnes (malaises, blessés, etc.) sont passées de 1 en 2019 à 10 en 2022 ;
- Renforts de patrouilles pédestres de la police municipale avec régularité.

Le rapport d'activité de la Fondation AJD corrobore les difficultés observées sur le quartier de Montessuy. La crise sanitaire a participé au décrochage progressif de certains jeunes. Par ailleurs, il existe des difficultés relationnelles entre les plus jeunes et les personnes plus âgées du quartier. Le soutien régulier et occasionnel opéré par les équipes de prévention est supérieur à 43 % sur le quartier

- Scolarité :
 - L'indice de position sociale (95,1) est en-dessous de la moyenne du département (108,88) et l'un des plus bas de la commune.
 - Les résultats des évaluations nationale de CP soulignent la fragilité sur les apprentissages. Le taux d'élèves à besoin ou « fragiles » est nettement supérieur à la moyenne nationale, du département ou de la circonscription pour 11 des 15 compétences évaluées en Mathématiques et en Français.
 - Au niveau du climat scolaire, les directrices de l'école alertent sur la montée du communautarisme et la faible mixité au sein de l'établissement.

2 - Saint-Clair

Contexte : une concentration de difficultés et de populations fragiles malgré un investissement massif de la Ville

Le quartier de Saint clair est l'un des trois territoires en veille active (anciennement QPV) de la commune de Caluire. Sa population est de 3 503 habitants, dont 34 % de moins de 25 ans. Le quartier compte 13 % d'étrangers contre 6 % à l'échelle communale.

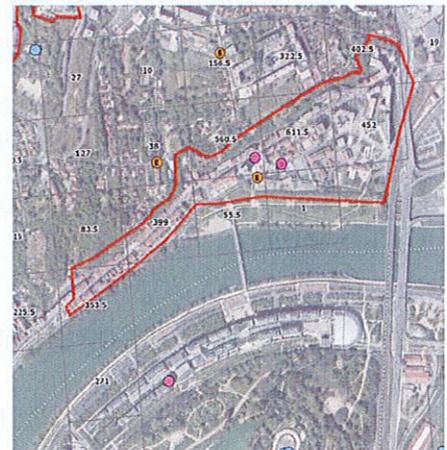
Faisant suite à un diagnostic partagé, la Ville a piloté et mis en œuvre à compter de 2021 un **plan d'actions** en coopération avec les acteurs locaux. Les problématiques importantes observées portent sur la mixité de ce quartier enclavé, le décrochage scolaire, la tranquillité publique et l'accompagnement à la parentalité. Ce plan d'actions s'est décliné sur plusieurs thématiques :

Chiffres clefs

Démographie	Saint-Clair
Estimation de la population 2017 (non consolidée)*	>1000 habitants
Personnes couvertes par au moins une prestation Car 2021	1 948
Logements sociaux 2021	
Logements sociaux	566
% du quartier dans la commune	15%
Taux de mobilité dans le parc social	6,2%
Demandeurs d'emploi 2020	
Demandeurs d'emploi cat. ABC	428
% du quartier dans la commune	12%

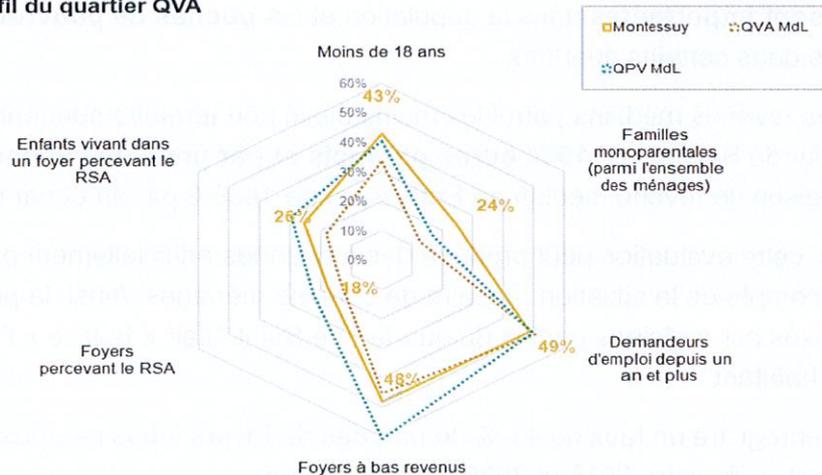
Sources : Insee-Filosofi 2017 (ou Insee-RP 2019); Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2020, DREAL-RPLS au 01/01/2021 (géolocalisation Agence d'urbanisme)

Périmètre du quartier QVA



*Estimation de la population en QVA à partir des données carroyées (Insee-Filosofi2017), sauf pour les QVA Montessuy, Saint Clair, Saint Fons - Centre et Verdun-Suchet, estimation à partir des données à l'Iris (Insee-RP2019). Cf. Note méthodologique p.8

Profil du quartier QVA



Caf du Rhône 31/12/2021 ; Pôle emploi au 31/12/2020

- Accès aux droits : création d'un Point mairie (service citoyenneté, CCAS, médiatrice numérique). Mise en place d'une permanence de la PMI une fois par mois à la Maison de quartier.
- Sécurité : renforts de patrouilles pédestres de la Police municipale avec régularité.
- Vie scolaire/parentalité : délocalisation des actions de la Maison de la Parentalité. Mise en place d'un point conseil budget de l'UDAF(année 2022). Ouverture d'un accueil de loisirs associatif, porté par les Centres sociaux et culturels dans les locaux de l'école V.Basch.
- Vie associative et sportive : création d'un skate-park et réhabilitation du stade de l'école V.Basch. Engagement de la ville dans le dispositif *Quartiers d'été*. Mise en place des Estivales du sport.

- Insertion/prévention : mise en œuvre des chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux. Expérimentation d'un dispositif de réservation de place en crèche pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle.
- Commerces/emploi : dynamique engagée autour de la création d'un réseau d'artisans et de commerçants du quartier.

Malgré tout, des problématiques demeurent, indépendamment de la capacité de la Ville à agir sur le quartier.

Revenus médians du quartier Saint-Clair

Depuis la loi Lamy du 21 février 2014, l'identification des quartiers prioritaires se fait sur le fondement d'un critère unique : le revenu par habitant.

- Les données issues du rapport de l'analyse des besoins sociaux de Caluire et Cuire précisent que les revenus, à l'échelle de la commune, sont plus élevés que sur les échelons de comparaison (France métropolitaine, Métropole et Rhône). Mais les **inégalités sont importantes** dans la population et les **poches de pauvreté** sont concentrées dans certains quartiers.
 - Ainsi, les revenus médians parmi les moins élevés du territoire sont enregistrés dans le quartier de Saint-Clair : **1538 euros par mois et par unité de consommation** (par comparaison, le revenu médian en France est de 1836 € par an et par ménage).
- Par ailleurs, cette évaluation peut produire des moyennes artificiellement hautes, ne tenant pas compte de la situation précaire de certains ménages. Ainsi, la présence de ménages aisés sur certaines parties du quartier de Saint-Clair « fausse » l'évaluation du revenu par habitant.
- Saint Clair enregistre un taux de 41 % de part des de foyers à bas revenus en 2020. Soit une hausse de 6 % entre 2018 et 2020 (Caf du Rhône).

Situation dans le quartier de Saint Clair.

Au-delà de l'unique critère retenu, l'analyse des besoins sociaux du territoire et les différents rapports d'activités indiquent que **la situation dans le quartier de Saint-Clair reste fragile**.

Ces éléments permettent de compléter l'analyse du quartier par une approche qualitative :

- Emploi / insertion :
 - Le poste de conseillère de proximité de la Mission locale instauré dans le cadre du projet PIC s'est arrêté en septembre 2021, faute de financement.
 - **Le taux de chômage** est de 10,3 % sur la la commune mais atteint **16 %** dans le quartier de Saint-Clair. Ce qui nécessite un accompagnement accru en matière d'insertion socioprofessionnelle.

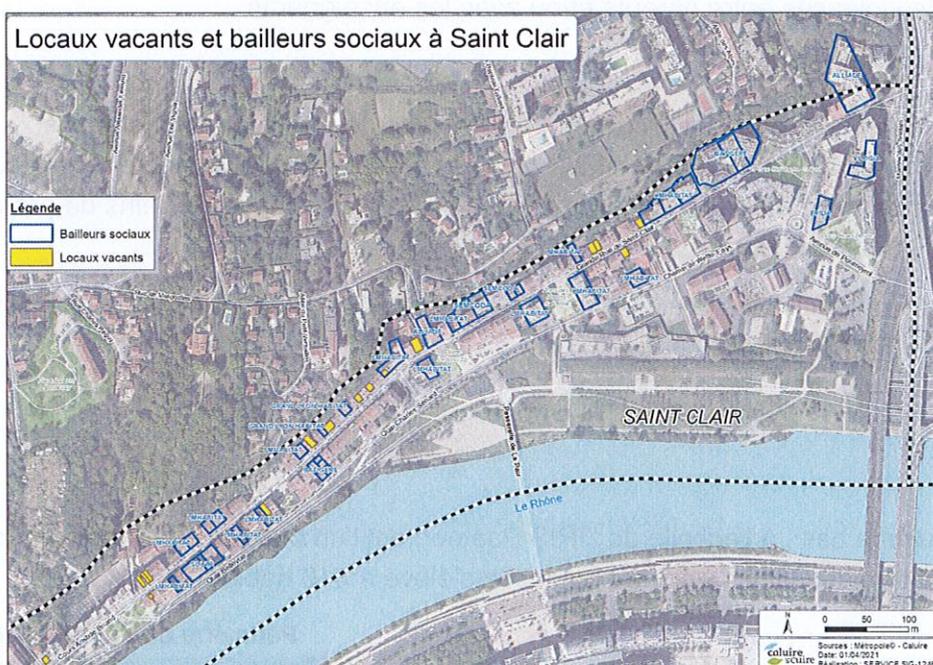
Il est constaté une présence importante d'employés et d'ouvriers avec des contrats précaires.

- Pauvreté / précarité :

Le quartier concentre l'un des taux le plus élevé sur la commune de familles monoparentales : **plus de 25 %** (données ABS) et un taux de pauvreté de **22,2 %**. Le constat a été fait d'une grande fragilité économique des familles monoparentales, ce qui nécessite de penser des réponses spécifiques – notamment en matière d'isolement ou d'insertion professionnelle – pour ces ménages. On note par ailleurs un écart très important de revenus entre couples avec enfant(s) et familles monoparentales.

- Logement

69 % des ménages sont locataires de leur logement à Saint-Clair (taux le plus élevé sur la commune). La part des résidences principales HLM supérieure à 20 %.



- Sécurité / Tranquillité publique :

Des tensions sociales sont identifiées dans le quartier de Saint-Clair entre habitants historiques et nouveaux habitants, signes d'un sentiment d'insécurité dans ce quartier. Concernant les statistiques de la Police municipale sur le quartier de Saint-Clair, les données suivantes soulignent une dégradation de la situation :

- Les interventions pour perturbateurs sont passées de 3 en 2019 à 26 en 2022 ;
- Les interventions pour délits routiers ou dégradations sont passées de 2 en 2019 à 11 en 2022 ;
- Les interventions pour assistances aux personnes (malaises, blessés, etc.) sont passées de 8 en 2019 à 24 en 2022.

Le rapport d'activité de la Fondation AJD souligne que le secteur de Saint-Clair cristallise des points de tensions entre les habitants et jeunes. Le service de prévention a renforcé la présence de ses éducateurs sur le terrain pour apaiser les tensions et mis en place

plusieurs actions (chantiers, sorties, accompagnements individuels, etc.). Au-delà de l'insécurité ressentie, le rapport indique des problématiques liées à la scolarité et les loisirs.

- Scolarité :

Le groupe scolaire Victor Basch est classé en « DIF ». On note une détérioration du climat scolaire depuis plusieurs années.

- L'indice de position sociale (91,3) est en dessous de la moyenne du département (108,88) et le plus bas de la commune.
- Depuis la rentrée de septembre 2022, l'établissement relève 3 faits d'établissement, 1 signalement au procureur, 2 informations préoccupantes. 13 % des effectifs de l'école font l'objet d'échanges avec les professionnels de la protection de l'enfance.
- Un climat scolaire fragile : 4 appels à la police municipale concernant des menaces, faits de violences entre parents et/ou avec les enseignants.

- Accès aux soins :

Le quartier de Saint-Clair est en déficit de médecins généralistes : 3 médecins généralistes dont un en conventionnement 3 (non-remboursé par la CPAM). De fait, il est à considérer que **seulement deux généralistes** répondent à la demande de soins de premier recours pour une population en précarité.

Le ratio national de médecins généralistes est de 0,95 pour 1000 habitants et à Saint-Clair (sur la base de 2 médecins), le ratio est à 0,47.

3 - Cuire-le-Bas

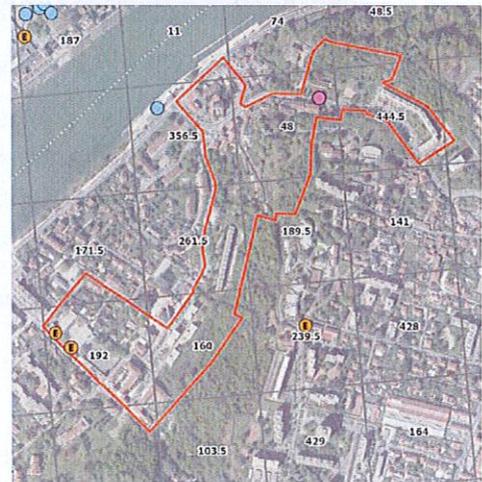
Le quartier de Cuire le bas , à l'échelle de l'IRIS Pasteur, est l'un des trois territoires en veille active de la commune de Caluire dont la population s'élève à 810 habitants.

Chiffres clefs

Démographie	Cuire le Bas
Estimation de la population 2017 (non consolidée)*	>1000 habitants
Personnes couvertes par au moins une prestation Car 2021	874
Logements sociaux 2021	
Logements sociaux	287
% du quartier dans la commune	8%
Taux de mobilité dans le parc social	2,6%
Demandeurs d'emploi 2020	
Demandeurs d'emploi cat. ABC	146
% du quartier dans la commune	4%

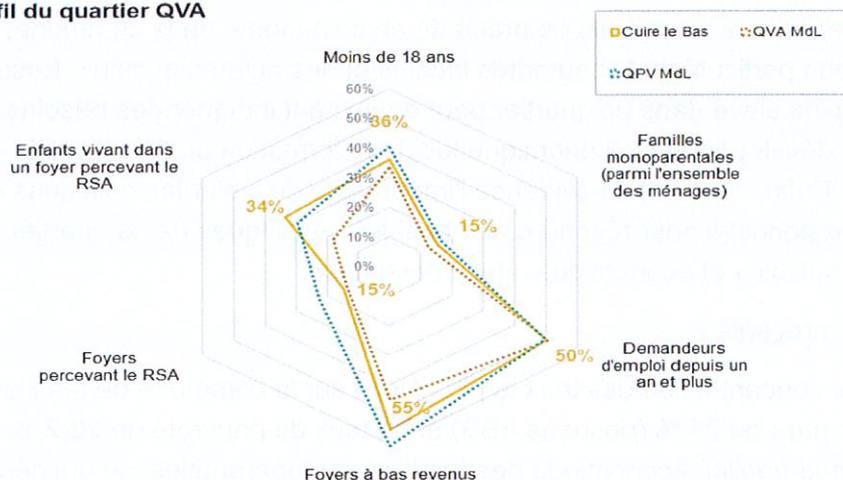
Sources : Insee-Filosofi 2017 (ou Insee-RP 2019); Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2020, DREAL-RPLS au 01/01/2021 (géolocalisation Agence d'urbanisme)

Périmètre du quartier QVA



*Estimation de la population en QVA à partir des données carroyées (Insee-Filosofi2017), sauf pour les QVA Montessuy, Saint Clair, Saint Fons - Centre et Verdun-Suchet, estimation à partir des données à l'IRIS (Insee-RP2019). Cf. Note méthodologique p.8

Profil du quartier QVA



Caf du Rhône 31/12/2021 ; Pole emploi au 31/12/2020

Revenus médians du quartier de Cuire le bas

Depuis l'adoption de la loi Lamy du 21 février 2014, la détermination des quartiers prioritaires repose uniquement sur un critère : le revenu par habitant. Les données issues de l'analyse des besoins sociaux de Caluire et Cuire révèlent que les revenus au niveau communal dépassent ceux des références telles que la France métropolitaine, la Métropole et le Rhône. Néanmoins, des disparités significatives persistent au sein de la population, avec des zones de pauvreté concentrées dans certains quartiers.

Le quartier de Cuire le Bas affiche des revenus dépassant les 1900 euros par unité de consommation. Mais cette évaluation peut être influencée par la présence de ménages aisés dans certaines parties du quartier de Cuire le Bas, ce qui biaise l'estimation du revenu par habitant et peut entraîner des moyennes artificiellement élevées qui ne reflètent pas la situation précaire de certains ménages.

Situation dans le quartier de Cuire le bas

- L'indice de sensibilité est un outil de suivi des quartiers qui permet d'identifier ceux qui rencontrent les difficultés socio-économiques les plus importantes. Calculé à l'échelle de l'Iris, il compile des données sur les revenus, le chômage, la formation et la précarité des familles. Dans le quartier de Cuire le bas, cet indice atteint 120, enregistrant une augmentation notable de 17 %, ce qui reflète une situation préoccupante dans cette zone.

- Emploi / insertion :

Le taux de chômage global dans la commune est de 10,3 %, mais cette moyenne cache des disparités importantes. En effet, dans le quartier de Cuire le bas, ce taux grimpe entre 13 et 16 %. Cette situation met en lumière plusieurs défis. Tout d'abord, elle souligne l'existence de poches de précarité au sein même de la commune, nécessitant une attention particulière des autorités locales et des acteurs sociaux. Ensuite, un taux de chômage plus élevé dans un quartier peut également indiquer des besoins spécifiques en termes de développement économique local, de formation professionnelle et de création d'emplois. Enfin, cela met en évidence l'importance de cibler les politiques d'insertion socioprofessionnelle pour répondre aux besoins spécifiques de ce quartier et réduire les inégalités sociales et économiques qui y persistent.

- Pauvreté / précarité :

Le quartier concentre l'un des taux le plus élevé sur la commune de familles monoparentales : **plus de 25 %** (données ABS) et un taux de pauvreté de **22,2 %** . Le constat a été fait d'une grande fragilité économique des familles monoparentales, ce qui nécessite de penser des réponses spécifiques – notamment en matière d'isolement ou d'insertion professionnelle – pour ces ménages. On note par ailleurs un écart très important de revenus entre couples avec enfant(s) et familles monoparentales.

- Logement

69 % des ménages sont locataires de leur logement à Saint-Clair (taux le plus élevé sur la commune). La part des résidences principales HLM supérieure à 20 %.

III - PRIORITÉS ET ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES QUARTIERS RELEVANT DU CHAMP DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le cadre général de l'action en faveur des quartiers politique de la Ville : le projet de mandat :

Défini par le Maire et son équipe, le projet de mandat est un document de trajectoire, qui précise l'orientation donnée aux politiques publiques portées par la collectivité sur le mandat 2020-2026. Le projet politique se structure autour de six axes clés :

Une Ville sûre :

En assurant la continuité de dispositifs tels que Vigilance citoyenne, l'opération Tranquillité Vacances, et en instaurant un centre de supervision urbain, l'objectif est d'optimiser la sécurité publique. La vigilance citoyenne implique l'engagement actif des résidents dans la surveillance de leur quartier, favorisant ainsi la collaboration avec les autorités locales. L'opération tranquillité vacances, quant à elle, est conçue pour sécuriser les foyers pendant les

périodes d'absence en mettant en place des patrouilles renforcées.

Parallèlement, la création d'un centre de supervision urbain vise à permettre une surveillance en temps réel grâce à des caméras et des systèmes d'alarme, favorisant une réaction rapide face aux incidents. La pérennisation de ces initiatives cherche à garantir une sécurité continue, mais il est crucial de considérer les implications en termes de respect de la vie privée, de légalité et d'éthique. La transparence et la participation citoyenne jouent un rôle essentiel dans le succès de ces mesures de surveillance.

Une ville bien gérée

En garantissant la bonne utilisation de l'argent public à travers une gestion raisonnée et efficiente, on favorise la transparence des dépenses, la responsabilité financière et la satisfaction des contribuables, tout en contribuant à renforcer la confiance dans les institutions publiques. On promeut également l'équité sociale en veillant à ce que les ressources soient allouées de manière juste pour répondre aux besoins variés de la population.

Une ville solidaire

En instaurant un réseau de voisins attentifs, la Ville aspire à édifier une communauté solidaire, œuvrant de concert pour contrer le fléau de l'isolement. Cette initiative non seulement favorise une connexion plus étroite entre les résidents, mais elle contribue également à tisser un filet de sécurité social, où l'entraide devient une composante essentielle de la vie urbaine. En encourageant la participation active des habitants, la Ville vise à créer un environnement où chacun se sent non seulement soutenu, mais également intégré dans une trame sociale riche et bienveillante. Ce faisant, elle aspire à promouvoir le bien-être collectif et à édifier une communauté résiliente face aux défis de l'isolement social.

Une ville citoyenne

En promouvant activement l'engagement citoyen au sein de la communauté caluirarde, l'objectif est de stimuler une participation accrue par le biais du développement d'actions collectives et de l'instauration de budgets participatifs. Le renforcement du tissu social local et le développement de la collaboration entre les résidents contribue non seulement à une vie communautaire plus dynamique, mais également à la création d'un environnement où chacun se sent impliqué et valorisé

Une ville attractive

Le soutien aux commerces de proximité renforce le tissu économique local. En favorisant ces entreprises locales, la ville encourage la création d'emplois, stimule l'activité économique et renforce le sentiment de communauté parmi les résidents. Il est essentiel de mettre en place des politiques et des programmes visant à promouvoir ces commerces, que ce soit par des incitations fiscales, des événements locaux ou des initiatives de marketing.

Une ville durable

La création d'une ville durable représente une vision novatrice qui intègre harmonieusement les besoins de la population avec le respect de l'environnement. En encourageant les mobilités douces, telles que la marche, le vélo et les transports en commun, la ville cherche à réduire son empreinte carbone tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

1 - Axe n°1 - Renforcer le lien social et les solidarités

Objectifs :

- Garantir le vivre ensemble ;
- Retisser le lien social au sein des quartiers : par le lien intergénérationnel et la mixité des publics.

Actions :

La politique sociale conduite par le CCAS :

Une exigence légale en vertu du décret du 21 juin 2016 impose le respect d'une analyse des besoins sociaux (ABS) dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal. Cette mesure vise à soutenir le projet directeur en enrichissant et orientant l'action sociale locale. Elle repose sur la compréhension des besoins sociaux et une analyse qualitative de l'adéquation entre ces besoins et les solutions existantes.

Cette approche adopte une dimension partenariale en réalisant un diagnostic partagé, favorisant ainsi une réflexion commune sur les priorités d'actions sur le territoire. De plus, elle s'engage dans une démarche d'allocation des ressources territoriales en accord avec les besoins sociaux réels et les priorités d'action identifiées.

Le travail mené sur l'ABS a permis la définition d'un plan d'actions pour la durée du mandat. Plusieurs pistes ont été identifiées tels que l'accès au droit, l'accès au logement, l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA ou encore la lutte contre l'illectronisme. Une attention particulière est apportée aux habitants des trois quartiers populaires métropolitains. Le CCAS réalise ainsi des permanences et un accueil de premier niveau au sein du « Point Mairie » situé dans le quartier de Saint-Clair et travaille en étroite collaboration avec le chef de projet Politique de la Ville – et plus largement avec l'ensemble de l'équipe projet (*voir infra*) – pour la conduite de ces actions.

Le lien intergénérationnel

La Ville de Caluire et Cuire a reçu en 2023 le label « Amie des aînés » au niveau Argent. Cette distinction marque le début de la seconde phase du projet, qui implique la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel (2024-2029) auquel la Ville s'est engagée. Ce plan prévoit environ cinquante actions réparties sur huit thématiques, notamment l'habitat, la communication et le lien

social.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- Poursuivre et intensifier les initiatives de la commune pour favoriser le « bien-vieillir » sur son territoire, en répondant aux besoins des personnes âgées de Caluire et Cuire et de leurs aidants.
- Promouvoir la haute qualité des services offerts par la collectivité à ses habitants dans le cadre du réseau « Villes amies des aînés » et s'intégrer dans sa dynamique.
- Favoriser le lien intergénérationnel.

La culture comme créatrice de liens sociaux : l'exemple de la Biennale de la Danse

La municipalité a participé à la 14^{ème} Edition du Défilé de la Biennale de la Danse, un événement axé sur la valorisation des quartiers défavorisés en mobilisant divers acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les partenaires associatifs et les résidents. L'objectif était de créer un projet artistique impliquant à la fois des professionnels et des amateurs dans une parade chorégraphique.

En plus de promouvoir la diversité sociale, le Défilé s'engage dans des initiatives d'insertion professionnelle en ciblant des publics en difficulté, tels que les "jeunes invisibles", les demandeurs d'emploi et les travailleurs handicapés. La thématique de l'édition 2023, axée sur le sport, a nécessité une collaboration entre les milieux culturels et sportifs.

Cette initiative s'aligne sur divers projets et politiques municipaux, offrant une opportunité unique de mettre en valeur le territoire et ses habitants à travers la participation à un événement prestigieux.

Les objectifs finaux du projet incluent la création d'une dynamique bénéfique pour l'ensemble de la ville, en particulier pour les trois quartiers en difficulté (QVA), en impliquant divers acteurs tels que les habitants, les équipes artistiques professionnelles de Caluire, les partenaires associatifs, les écoles et les artisans. L'accent est mis sur l'intégration des jeunes de la région, la promotion de la mixité parmi les participants, le développement d'aspects liés à l'insertion sociale et/ou professionnelle, et la mise en lumière des particularités de la commune à travers la participation à cet événement.

La participation de la Ville au dispositif « Quartiers d'été » :

Chaque année, la Métropole de Lyon lance un appel à projets pour renforcer son soutien aux associations et faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans les quartiers en QPV/QVA. Ce plan d'actions financé par la métropole vient compléter et enrichir les animations mises en place par la Ville telles que les Estivales du Sport. Plusieurs associations ont déjà participé à ce dispositif durant l'été 2022.

2 - Axe n° 2 - La tranquillité publique au sein des quartiers

Objectifs :

- Renforcer la prévention sociale et les moyens
- Accompagner les publics les plus fragiles
- Prévenir les risques de marginalisation, d'exclusion et inadaptation sociale

Actions :

La mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour favoriser la coordination entre la Ville et ses partenaires :

La Ville de Caluire et Cuire s'est engagée, fin 2023, dans la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La politique de prévention de la délinquance de la Ville vise à intégrer les interventions des professionnels du domaine éducatif, de la prévention, de l'intervention sociale, de la police et de la justice. La mise en place complète d'un CLSPD permet d'activer davantage de dispositifs, facilitant la relation avec le Parquet et la Préfecture.

Présidé par le Maire, le CLSPD, composé de représentants variés, se réunira au moins une fois par an pour élaborer son règlement intérieur et définir les grandes orientations de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Un coordinateur, désigné par le maire, animera le CLSPD, favorisant les échanges d'information et la concertation entre les acteurs de la sécurité et de la prévention.

Les axes prioritaires de travail du CLSPD incluent la tranquillité publique, les jeunes décrocheurs exposés à la délinquance, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'assistance aux victimes, ainsi que la prévention des atteintes aux personnes vulnérables.

3 - Axe n°3 - Prévention et insertion sociale : lutter contre le décrochage scolaire et le phénomène des « jeunes invisibles »

Objectifs :

- Renforcer la coordination des différents acteurs locaux ;
- Permettre aux jeunes de s'engager plus activement au sein de la société et d'être des acteurs de leurs quartiers ;
- Développer les périodes d'immersion en entreprises (16-25 ans hors statut scolaire, mission locale).

Actions :

Le Parcours républicain :

Le Parcours Républicain vise à faciliter le retour des jeunes décrocheurs, des jeunes fragilisés ou en perte de lien social et institutionnel. Il s'agit de les orienter vers une revitalisation sociale en restaurant ou renforçant leur confiance en soi et dans l'environnement. De plus, l'objectif est de prévenir le décrochage, et d'encourager le maintien du lien social en cas de décrochage (notamment l'acquisition ou ré-acquisition des compétences relationnelles, y compris vis-à-vis des institutions).

Le dispositif favorise le rétablissement de l'engagement autour du concept de collectif et des valeurs de la République, avec pour finalité la promotion de l'insertion sociale. Il permet également d'explorer divers secteurs professionnels.

La structuration du parcours se fait selon trois axes principaux : la capacité à surmonter ses propres limites, l'implication pour le bien collectif, et la promotion du civisme et des valeurs républicaines. Ces axes constituent les fondements du programme visant à soutenir les jeunes dans leur parcours de revitalisation sociale.

Chantiers éducatifs :

Depuis plusieurs années, des jeunes âgés de 16 à 18 ans résidant dans les 3 Quartiers en Veille Active de la commune ont la possibilité d'être accueillis par six services municipaux. Ils sont accompagnés par le Service de Prévention Spécialisée des AJD, avec des placements dans des domaines tels que les Parcs et Jardins, le Centre Technique Municipal, Caluire Juniors, Caluire Jeunes, la Maison de la parentalité et le service de Restauration.

Cette première expérience professionnelle revêt une importance considérable dans le parcours social et scolaire de ces jeunes, leur permettant de mieux connaître leur commune ainsi que ses divers équipements, tout en découvrant le monde du travail.

Une convention établit les modalités de ce partenariat entre la Ville et la Fondation AJD. Dans le cadre de cet accord, la Ville verse à la Fondation une subvention correspondant au coût salarial pour 18 semaines de travail à raison de 35 heures par semaine.

4 - Axe n°4 – Développer l'emploi au sein des quartiers et favoriser l'insertion professionnelle de leurs habitants

Objectifs :

- Développer une coordination des actions emploi-insertion sur la commune
- Renforcer la mise en relation entreprises/demandeurs d'emploi, notamment pour les publics adultes
- Maintenir/améliorer les dispositifs d'observation pour les publics éloignés de l'emploi dans les QVA

Actions :

En janvier 2023 , un Forum des métiers et de la formation a été organisé, offrant une plateforme pour informer et orienter les individus sur les différentes opportunités professionnelles disponibles. Cette initiative visait à fournir des informations pertinentes sur les métiers et les parcours de formation aux participants.

Une Semaine de l'emploi a également été organisée du 2 au 6 octobre, regroupant diverses activités. Cela comprenait notamment des sessions d'accueil du public par les centres sociaux, permettant de présenter divers métiers et de démystifier les préjugés souvent associés à la recherche d'emploi. Une table ronde sur les difficultés de recrutement a également été organisée en collaboration avec la Ville, la Mission Locale, Pôle Emploi et la MMI'e. L'objectif était de réunir les entreprises pour discuter ouvertement des défis rencontrés lors du recrutement et d'explorer des solutions pratiques et concrètes pour surmonter ces obstacles.

Dans le cadre de la Semaine de l'emploi, un programme intitulé "Entreprendre c'est possible" a été proposé, mettant en lumière les opportunités d'entrepreneuriat et offrant des conseils pratiques pour ceux qui envisagent de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Un job dating multi-secteurs a été organisé, réunissant environ 20 entreprises et 250 demandeurs d'emploi, offrant ainsi une plateforme de rencontre directe entre les chercheurs d'emploi et les recruteurs potentiels. De plus, des visites d'entreprises ont été organisées pour permettre aux professionnels de l'emploi et de l'insertion de mieux comprendre le fonctionnement des entreprises locales et les opportunités qu'elles offrent.

Enfin, dans le quartier de Montessuy, une détection de potentiel a été réalisée par France Travail, mettant en lumière les opportunités dans le secteur du transport et identifiant les personnes ayant un fort potentiel pour occuper des postes dans ce domaine.

Dans l'ensemble, ces actions ont visé à promouvoir l'emploi, à faciliter l'insertion professionnelle et à trouver des solutions aux défis rencontrés par les chercheurs d'emploi et les employeurs locaux.

Depuis 2022, la Ville a pris l'initiative d'intégrer des clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics, avec le soutien de la MMI'e agissant en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Cette démarche vise à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. En 2023, les résultats de cette initiative sont encourageants : un total de 1 306 heures d'insertion ont été réalisées, avec l'implication de 9 salariés en insertion. Cette collaboration a également permis la création de 9 contrats de travail, offrant ainsi des opportunités d'emploi durables. De plus, 12 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans cette démarche, renforçant ainsi l'engagement de la communauté locale en faveur de l'inclusion sociale et économique.

5 - Axe n°5 – Améliorer le cadre de vie des quartiers : un environnement sain et un urbanisme tempéré et raisonné

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan Ville durable, la Municipalité a souhaité

formaliser une méthode de construction durable commune aux parties prenantes d'un projet de construction : commune, opérateurs, architectes, paysagistes, écologues, habitants et riverains.

En 2050, 80 % de la population vivra en ville. Il faut donc repenser l'espace urbain et inviter la nature dans chaque projet de construction, favoriser la perméabilité des sols et préserver des îlots de nature comme de fraîcheur.

Depuis plusieurs années, les projets de construction et d'aménagement sont travaillés en amont avec les professionnels de l'immobilier pour favoriser la qualité du logement. Caluire et Cuire veille au bien-être des futurs occupants tout en garantissant la meilleure insertion architecturale et paysagère des projets immobiliers dans leur environnement.

Les prérequis et attentes de la commune, qui viennent en complément du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-h), sont traduits dans un Contrat de construction durable signé entre la Ville et l'opérateur immobilier.

La transformation du quartier Montessuy

Après l'achèvement des travaux de rénovation sur l'îlot Ouest, depuis 2021, les chantiers portent désormais sur l'îlot Est. Pour conserver l'esprit de la « cité jardin », la composition urbaine et paysagère de l'îlot Est est encadrée par une Orientation d'aménagement et de programmation au PLU-h mais aussi par un Cahier de prescriptions architecturales urbaines paysagères et environnementales (CPAUPE). Une centaine de logements en accession à la propriété (libre ou sociale) est prévue du côté Est de la liaison piétonne. Dans sa partie ouest, 106 logements sociaux, dont certains adaptés pour les seniors, et deux cellules commerciales en façade sur la place Calmette pour animer l'espace seront implantés.

Agir pour ma santé dans mon quartier

Le projet "Agir pour ma santé dans mon quartier" s'inscrit dans le cadre du plan métropolitain santé-environnement de 2019, en en constituant une déclinaison opérationnelle. Dans l'édition 2021 de cet appel à projet, les territoires considérés comme sensibles, tels que les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les Quartiers de Veille Active (QVA), ont été identifiés comme prioritaires par la Métropole. Les difficultés socio-économiques et environnementales de ces quartiers, accentuées par la crise sanitaire du COVID-19, ont eu des répercussions directes sur la santé des habitants.

L'objectif principal de ce dispositif est d'établir un réseau d'acteurs dans ces territoires pour mettre en place des actions en faveur de la santé environnementale. L'appel à projet vise à sélectionner un territoire et une "tête de réseau", tout en lançant un appel à manifestation d'intérêt pour repérer des structures expertes (associations, entreprises, et structures de l'économie sociale et solidaire) capables de fournir une expertise, des outils pédagogiques, et d'intervenir sur les thématiques définies par la tête de réseau.

En ce qui concerne le projet de la Ville de Caluire et Cuire, il a été retenu par le jury de sélection en juin 2021. Trois thématiques ont été identifiées par la Ville dans le cadre de cet appel à projet : Alimentation, Hygiène et propreté, et Lutte contre la sédentarité.

La Ville a décidé de pérenniser plusieurs actions issues du projet, qui continueront à être

conduites sur les années à venir, de manière à maintenir la dynamique engagée avec les partenaires et les habitants :

- Parmi celles-ci, on retrouve la Fête de la Propreté, un événement visant à sensibiliser les habitants à l'importance de la propreté urbaine et à encourager les comportements civiques.
- Les stages d'aisance aquatique, destinés aux élèves inscrits dans les écoles situées en QPM, seront également maintenus. Ces stages ont pour but d'améliorer la sécurité des enfants autour de l'eau et de leur donner confiance en milieu aquatique.
- En outre, l'action « Diagnoform », qui permet de mesurer et d'évaluer les capacités physiques des élèves d'une classe d'âge spécifique, sera également conservée. Cette initiative vise à mieux comprendre et améliorer la condition physique des jeunes dans un cadre éducatif.

6 - Axe n°6 - Éducation et accompagnement à la parentalité : prévenir et lutter contre les inégalités

Objectifs :

- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif
- Développer des actions renforçant le lien parents/enfants, associer les parents dans les projets
- Développer des projets inter-partenaires avec une coordination pilotée par la ville de Caluire et Cuire

Actions :

Le cadre général en matière de politique éducative : le Projet Éducatif de Territoire :

La Ville de Caluire a renouvelé son Projet Éducatif de Territoire visant à mieux organiser et articuler les temps éducatifs, périscolaires, et extrascolaires pour favoriser la réussite éducative des enfants. Mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT implique la collaboration entre la commune, les écoles, les associations, les parents, et autres acteurs locaux.

La démarche du PEDT comprend un diagnostic territorial pour identifier les besoins éducatifs spécifiques, la définition d'objectifs éducatifs, la concertation avec les acteurs locaux, l'organisation des temps périscolaires, la formation des intervenants, et la mise en place d'un système d'évaluation avec des ajustements possibles.

Un enjeu global a constitué le « fil rouge » des réflexions autour du PEDT : favoriser un continuum éducatif sur le territoire, de l'enfant au jeune adulte, en développant les passerelles

entre les différents équipements du territoire, en mobilisant les acteurs autour de projets avec davantage de coordination territoriale, de mutualisation de moyens et de coopération avec l'école et les familles. Quatre groupes de travail, correspondant aux quatre axes du PEDT se sont constitués :

- Parcours éducation et co-éducation
- Parcours jeunesse
- Parcours parentalité
- Parcours citoyenneté.

Le PEDT est actuellement en cours de déploiement sur le territoire, en lien avec les partenaires, au premier rang desquels se trouve l'Éducation Nationale. La Ville est également accompagnée dans sa démarche par le réseau Canopé.

La lutte contre les inégalités dès la petite-enfance :

Parler Bambin

La Ville porte de fortes ambitions sur la prévention précoce des inégalités sociales et s'est engagée dans le programme national Parler bambin, entre 2016 et 2021, afin de soutenir au quotidien le développement langagier des enfants accueillis en crèche en étroite collaboration avec leurs parents. Un partenariat a ainsi été noué avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), qui a piloté la formation Parler bambin de 94 crèches en France dont 2 situées sur des quartiers en veille active de la commune.

La Ville va déployer l'approche Parler Bambin auprès de l'ensemble de ses crèches municipales volontaires à la suite des multiples impacts de la crise sanitaire et au vu du bilan positif de ce programme tant pour les enfants qui prennent confiance en eux, que pour les équipes qui se fédèrent davantage et renforcent leur collaboration avec les parents autour de cette démarche.

L'ANSA accompagne ce projet. Elle a formé deux professionnelles de la petite enfance qui formeront progressivement les crèches et assureront le suivi et l'accompagnement dans la durée des autres crèches formées.

La Ville souhaite également déployer l'approche Parler Bambin auprès des Relais Petite Enfance et ainsi permettre aux animatrices de consolider leur rôle auprès des assistantes maternelles. En 2022, 2 animatrices ont déjà bénéficié d'une formation destinée à soutenir le langage dès le plus jeune âge.

Depuis, l'ensemble des crèches municipales sont formées et accompagnées dans le déploiement de cet outil.

Crèches AVIP

Déployé depuis septembre 2021, ce dispositif vise à faciliter le parcours d'insertion socioprofessionnelle de familles du quartier de Saint-Clair avec enfants de moins de 3 ans et notamment de familles monoparentales.

Il s'appuie sur la réservation d'une offre centrale : 4 places réservées au projet au sein de la crèche « Les Galets du Rhône » - située au sein du quartier de Saint-Clair - complétée par des temps d'accueil complémentaires au sein de la crèche voisine Bilbo'quai. Le Relais Petite

Enfance mobilise les assistantes maternelles du quartier et accompagne le dispositif : soutien aux démarches administratives et recensement des aides financières mobilisables pour la garde d'enfants.

Un groupe de travail a été constitué pour construire et suivre ce dispositif et les partenaires se sont bien mobilisés (MDM, MMle, France TRavail). Il se réunit 2 fois par an.

La lutte contre les inégalités scolaires : le programme « Clubs Coup de Pouce » :

Les écoles P.M. Curie, Montessuy, V. Basch et A.M. Ampère s'engagent activement dans le programme "Clubs Coup de pouce Clé", dispositif piloté par la Ville qui a réduit les disparités en matière d'apprentissage, particulièrement dans les domaines de la lecture et de l'écriture, parmi les élèves issus de milieux sociaux ou culturels défavorisés.

Cette démarche contribue non seulement à favoriser l'inclusion sociale en offrant un soutien supplémentaire aux enfants, mais elle renforce également la confiance des élèves dans leurs compétences essentielles. En établissant des partenariats (ville, association et éducation nationale) et en favorisant l'égalité des chances, la Ville aspire à créer un environnement éducatif équitable pour tous, jetant ainsi les bases d'une éducation plus juste et prévenant le décrochage scolaire. Grâce à des activités centrées sur des compétences fondamentales et à des approches pédagogiques personnalisées, le programme offre également un retour précieux pour les enseignants, tout en encourageant l'engagement des familles.

L'accompagnement à la parentalité : le développement de « l'aller vers » :

La Maison de la Parentalité développe des actions « d'aller vers » en faveur des quartiers de Montessuy et de Saint-Clair, éloignés géographiquement de son site d'implantation. Ces actions sont de deux ordres :

- Des ateliers d'accompagnement à la parentalité, à l'instar du programme *Y'a personne de parfait*, directement organisés au sein de ces quartiers afin de toucher des publics qui n'ont pas la connaissance des actions de la Maison de la Parentalité ou n'ont pas la possibilité de s'y rendre du fait des problématiques de transports ;
- Des délocalisations régulières de la ludothèque au sein d'espaces connus et bien identifiés de ces quartiers, tels que la Maison de quartier de Saint-Clair, pour faire directement bénéficier aux familles des catalogues de jeux et des activités proposées.

IV - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1 - Gouvernance et pilotage opérationnel par la Ville

Équipe projets

Dans le cadre de la politique de la ville, des équipes projet sont formées pour mettre en œuvre le

développement des quartiers concernés, en tenant compte des aspects urbains, économiques et sociaux.

Chaque année, le Conseil Métropolitain donne son approbation à une subvention plafonnée à la Ville de Caluire et Cuire. Cette subvention vise à cofinancer le poste de chef de projet en politique de la ville pour l'année 2023, avec un taux de participation de 35% sur un équivalent temps plein de 0,5 ETP.

La Ville de Caluire et Cuire a déterminé une instance et une gouvernance afin d'assurer le processus de suivi et d'évaluation de la CLA.

Le chargé de mission Développement Partenarial Territorial

Cette fonction a pour objectif de réaliser la première étape du suivi et de l'évaluation. Rattaché à l'équipe projets de la Direction Générale Adjointe Services à la Population, il a pour mission de réaliser un bilan des différentes actions menées par la Ville de Caluire et Cuire s'inscrivant dans le cadre de la CLA. Il animera les différents groupes de travail et assurera le lien avec et entre les partenaires.

Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants, au niveau technique, de l'ensemble des parties prenantes de la CLA :

Représentants Ville :

- Chargé de mission développement partenarial territorial,
- Équipe projets,
- Adjoint au Directeur Général Adjoint Services à la Population.

Le comité de suivi

Le comité de suivi a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs signataires afin de procéder à la phase de prise de décision dans le suivi et l'évaluation de la CLA. Il s'agit d'effectuer une évaluation globale de ce dernier mais également de décider de l'évolution de la CLA. Il se réunira au minimum une fois par an.

Le comité de suivi est composé comme suit :

- Adjoint élu à la prévention,
- Chargé de mission développement partenarial territorial,
- Équipe projets,
- Adjoint au Directeur Général Adjoint Services à la Population.

2 - Travail partenarial

Objectifs

- Renforcer la coordination des acteurs locaux et élargir le partenariat
- Développer le partenariat avec l'Éducation Nationale

La Ville de Caluire encourage et développe une dynamique partenarial. Ce qui offre de nombreux avantages grâce à la synergie des compétences, à l'optimisation des ressources, et à la stimulation de l'innovation. En favorisant la diversité des perspectives, la collaboration permet une communication efficace, renforce les réseaux, et conduit à une responsabilité partagée. La réduction des coûts, l'adaptabilité aux changements, et la concentration sur des objectifs communs contribuent à des résultats plus efficaces. Parmi les acteurs du territoire nous pouvons distinguer deux catégories :

- Les partenaires institutionnels : la Métropole de Lyon, la CAF, l'Éducation Nationale, France Travail, etc.
- Les partenaires non institutionnels : les associations sportives, les associations caritatives (Foyer Notre Dame des Sans Abri, Secours Populaire), les groupements d'habitants, les centres sociaux et culturels, la Mission Locale les bailleurs sociaux...

3 - Une approche globale par quartier

Mission Saint-Clair

Après la période de crise sanitaire, le Maire et son équipe municipale ont pris conscience des défis auxquels sont confrontés les résidents du quartier en veille active particulièrement touchés par le confinement. En réponse à cette situation, ils ont décidé de lancer une initiative spécifique visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

Le projet "Mission Saint Clair" a débuté en 2020 lors des Estivales du Sport de cet été-là, avec trois objectifs principaux : coordonner la synergie des acteurs, faciliter l'accompagnement éducatif et encourager les actions visant la tranquillité publique. Une collaboration importante a été établie en interne et avec les partenaires, à travers plusieurs Cotech en septembre et novembre 2020. Un état des lieux a été dressé, et des actions ont été planifiées à court, moyen et long terme.

Une analyse approfondie de la situation en lien avec les partenaires du territoire a permis de valider un plan d'actions : parmi celles-ci, nous mettons en avant une activité périscolaire axée sur le skateboard, témoignant de notre engagement envers la diversité des intérêts au sein de la communauté. Parallèlement, un programme d'accompagnement nutritionnel a été mis en place pour promouvoir le bien-être général.

La Ville a également lancé un projet de *Skatepark* ambitieux, visant à créer un espace

moderne et attractif pour les loisirs. En parallèle, des travaux de rénovation ont été réalisés pour le *City Stade* et le terrain Victor Basch, soulignant l'attention de la commune portée au développement et à l'amélioration d'infrastructures de qualité au profit de la communauté.

Par ailleurs, un point Mairie a ouvert ses portes durant l'été 2022, accompagné d'un déploiement de permanences. Cette initiative renforce la volonté municipale de rendre les services publics accessibles et efficaces pour tous les résidents.

Mission Montessuy

Sous la direction de la Ville et grâce à une collaboration dynamique avec plusieurs partenaires, l'expérience menée dans le quartier de Saint Clair a rencontré un franc succès. Le projet a conforté diagnostic partagé autour des quartiers de veille active, englobant divers aspects tels que la sécurité, la tranquillité, l'éducation, le soutien à la parentalité, les commerces, l'accès aux droits et les équipements de proximité, entre autres.

Fort de cette expérience positive, le Maire, conscient des difficultés observées dans le quartier de Montessuy, exprime le souhait qu'une démarche similaire soit entreprise dans cette localité, envisageant même une éventuelle requalification en quartier politique de la ville. Cette volonté démontre l'engagement continu de la municipalité à répondre de manière proactive aux besoins spécifiques des résidents, favorisant ainsi le bien-être et la qualité de vie au sein de la communauté locale.

